

Leçon 13: Preuves sur la nécessité d'envoi de prophètes

Allah n'a pas créé les choses vainement. Non seulement les versets Coraniques l'attestent, mais la raison également confirme que le monde a un but précis.

Aussi, le créateur, miséricordieux, a pourvu toute créature de moyens nécessaires à sa réalisation. L'homme ne fait pas exception à cette règle générale bien qu'il soit le plus noble des êtres et occupe le premier rang parmi les êtres cheminant dans la voie de la réalisation.

La méditation sur l'existence de l'être humain nous mène à deux résultats qui font défaut chez les autres êtres: le premier est sa sélection, le deuxième est le fait qu'il fasse exception dans la recherche de la bonne voie.

Dès lors, l'homme, à lui seul, est impuissant à découvrir la voie qui le mènera vers la réalisation. C'est pourquoi il est nécessaire de lui tracer un chemin qui l'aiderait à parvenir à cette réalisation à laquelle il aspire. La sagesse sur laquelle repose cette réalisation se résume de la façon suivante:

- 1 – Le monde et l'homme n'ont pas été créés vainement.
- 2 – l'homme a été créé en vue d'atteindre la perfection.
- 3 – il est impossible à l'homme d'atteindre son objectif sans guide.
- 4 – Allah, qui est toute sagesse, ne va pas à l'encontre de son objectif. Au contraire, son objectif se réalise inéluctablement. Il en résulte que la sagesse d'Allah a fait de la prophétie une garantie pour réaliser l'objectif de la création.

Y a-t-il un autre moyen de rendre l'homme heureux?

Peut-être dira-t-on que l'homme, en faisant appel à sa raison et à son savoir, peut découvrir la voie qui

le mènerait vers la réalisation et le bonheur. Cependant, ce n'est là qu'un faux jugement, car la raison et le savoir n'ont pas réussi à offrir à l'homme le bonheur ici-bas, comment alors pourront-ils le lui offrir dans la vie de l'au-delà duquel ils n'ont pas la moindre idée.

La justice sociale, après des milliers d'années, demeure encore un rêve irréalisable. Les lois établies par l'homme sont défectueuses, elles sont discriminatoires et instables, ceci lorsqu'on s'en tient à la raison. Quant à la science (ou au savoir), elle a lamentablement échoué et n'a pu procurer le bonheur et la perfection à l'homme.

Il est vrai que la science empirique a connu un développement dans le domaine de problèmes physiques, mais dans un cadre très limité, qui est « le néant » ou « l'existence ». Cependant, pour ce qui est des valeurs et l'établissement des vérités, elle n'a émis aucun avis.

À titre d'exemple, lorsqu'un conflit entre deux personnes entraîne la mort de l'un des deux, les sens et l'expérience ne tarderont pas à affirmer qu'un tel a été tué par un tel autre. Toutefois, ils ne peuvent donner d'avis quant à qui des deux avait raison, si le crime était légitime, ou si l'acte représentait une bonne action.

Le but des prophéties

1 – Éducation de l'humanité: les prophètes ont été envoyés pour clarifier les connaissances divines, et éloigner les êtres humains des illusions et de leur égarement idéologique. Leur mission est de rétablir les vérités, car en l'absence de prophètes, l'humanité ne pourra jamais les découvrir, particulièrement en ce qui concerne les questions métaphysiques telles la mort, le monde subtil, la résurrection et les anges.

Outre le rétablissement des vérités, les prophètes guident l'homme dans son comportement et son éducation.

Le noble Coran a, à maintes reprises cité les buts pour lesquels les prophètes ont été envoyés, tel qu'il est dit dans le verset suivant:

« C'est lui qui a envoyé chez les incultes un prophète issu d'eux qui leur récite ses versets, les purifie, leur enseigne le livre et la sagesse ».

2 – La délivrance de l'homme de l'esclavage et de l'injustice: parmi les objectifs des prophètes figure la délivrance de l'homme de l'injustice des oppresseurs qui ne cessent de miner son esprit.

Ces prophètes ont, à travers l'histoire, répandu leur lumière au cœur même des ténèbres pour combattre la corruption et l'égarement. Ainsi ils se sont employés à libérer l'homme et à le mettre sur le droit chemin qui mène aux sources de la lumière. Allah dit dans le noble Coran: « qui suivent l'envoyé, le prophète illettré qu'ils trouvent dans leur [écriture], dans la Thora et l'Évangile [prophète] qui leur ordonne le bien et les met en garde contre [toute action] blâmable, déclare licite pour eux ce qui est bon

et illicite ce qui est impur, les dégage des contraintes et des carcans qui les entravent. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, contribueront à son succès et s'éclaireront à la lumière qui l'accompagne, ceux-là seront les bienheureux ».

Les envoyés dont la mission était de libérer l'homme, n'ont pas fait usage de la force ou de la contrainte pour inciter l'homme à embrasser l'authentique religion, ils lui ont donné toute latitude à choisir l'infidélité ou la foi.

Allah dit dans le noble Coran: « et dis: "la vérité émane de votre seigneur. Croit qui veut ! Que soit mécréant qui veut !" ». Aux injustes, nous avons préparé un feu dont les flammes les cerneront. S'ils demandent du secours, ils seront secourus par une eau semblable à du métal fondu qui brûle les visages. Quel détestable breuvage et quel détestable asile ! »

Il dit dans un autre verset: « point de contrainte en religion. La vérité se distingue de l'erreur. Celui qui renie taghût pour croire en dieu s'est saisi du lien le plus solide, [un lien] qui ne peut être rompu. Dieu entend et sait tout ».

3 – Développement et éducation de la nature humaine: les prophètes, conformément aux injonctions divines, s'attellent à réveiller en l'homme la disposition naturelle dont Allah l'a doté pour ensuite la développer et l'éduquer afin qu'elle s'épanouisse et se fructifie.

L'imam 'Ali, que la paix soit sur lui, a dit: « lorsque la plupart des créatures ont rompu le pacte d'Allah et lui associèrent d'autres divinités, et que les démons les empêchèrent de l'adorer et de connaître la vérité, alors, il leur envoya des messagers et des envoyés, afin de leur demander d'être fidèles au pacte ».

4 – Le monothéisme, l'essentiel des prophéties: le monothéisme est à la base des prophéties. Les prophètes déclarent l'unicité d'Allah afin de l'enraciner dans l'esprit humain et de l'affranchir de l'adoration de fausses divinités dont le pouvoir est illusoire. Ainsi, dans le cadre du monothéisme, les sociétés et les nations se développent, à l'abri de toute idée ou de croyance chimérique. Les prophètes ne sont pas ces philosophes dont le souci majeur est d'orienter la pensée. Leur combat, à travers leurs efforts continus, est d'exhorter l'homme au monothéisme, de l'empêcher de toute déviation, afin de faire naître en son cœur l'amour d'Allah.

5 – Établissement de la justice dans les sociétés: ce but est commun à tous les prophètes, car il n'y a pas de prophète [ou d'envoyé] qui n'a pas combattu l'injustice. Allah, exalté soit-il dit dans le noble Coran: « nous avons envoyé nos messagers porteurs de preuves. [Par leur intermédiaire] nous avons révélé l'écriture. Nous avons fait descendre la balance pour que les hommes observent l'équité ». Il dit encore dans un autre verset: « O David ! Nous avons fait de toi un vicaire sur la terre. Sois un juge impartial parmi les hommes. »

6 – La loi et la Shari'a: la vie sociale a besoin d'une loi et d'une Shari'a pour la régir à défaut desquelles

l'anarchie régnerait tandis que les sociétés seraient en danger de disparition. La loi idéale à laquelle aspire l'humanité est celle dont le législateur devra tenir compte de toutes les aspirations et de tous les vœux de chaque individu. Ce législateur devra également avoir une parfaite connaissance de la nature humaine, de ses besoins, de ses intérêts et d'une façon générale, des relations sociales. Enfin, il devra se garder de tout comportement indigne tel que la force, la domination et l'égoïsme.

Ces qualités, qu'elles soient envisagées du point de vue intuitif ou du point de vue du comportement, ne sont présentes que chez les prophètes, car la connaissance de l'existence et de l'être n'appartient qu'au créateur. Dès lors, la loi à même de garantir à l'homme le bonheur ne peut être établie qu'à travers les prophètes.

L'homme peut-il à lui seul légiférer?

Une rétrospective de l'histoire de la législation chez telle ou telle nation nous indique clairement que tous les longs efforts consentis, à travers de multiples expériences par les différents législateurs, ont été infructueux. C'est ainsi qu'après tant d'efforts, les imperfections et les défauts de telle loi ou telle législation ne tardent pas à se manifester que la loi établie par des savants et des experts échoue dans tel ou tel domaine, et c'est alors que d'autres se proposent d'entreprendre l'amendement de tel ou tel paragraphe, ou réclament carrément son annulation et son remplacement par une autre loi !

Évidemment, cela ne signifie pas que toutes les lois établies par l'homme sont nulles et malsaines. Nous faisons plutôt allusion aux fausses lois, car, en fait, il y a énormément de lois qui sont en conformité avec les lois divines et s'en sont inspirées, à travers l'histoire de l'humanité.

Résumé

1 – afin de faire découvrir à l'homme la bonne voie pour la réalisation de l'objectif de son existence, Allah, qui est toute sagesse, lui a envoyé les prophètes.

2 – On peut dire que la raison et les sens aident l'homme à découvrir la voie qui mène vers la réalisation, mais, à vrai dire, ils sont totalement impuissants, ce que l'histoire et la raison attestent.

3 – l'envoi des prophètes a plusieurs buts: le guide et l'éducation de l'humanité, l'affranchissement de l'humanité du joug des oppresseurs, la création d'une atmosphère favorable au développement de la disposition naturelle de l'homme ainsi que son épanouissement, l'appel à la déclaration de l'unicité d'Allah, l'établissement de la justice, la législation, etc.

4 – les sociétés ne peuvent survivre qu'avec l'existence de lois. Le législateur doit alors parfaitement connaître l'homme et disposer de qualité supérieure. Or, il n'y a pas d'être humain qui se fasse distinguer des autres par cette excellence. L'homme, de par ses instincts et son ignorance face aux besoins et intérêts véritables de l'homme, est incapable d'établir la loi idéale. C'est ainsi que la loi la plus

parfaite ne peut être établie qu'à travers les prophètes.

Questions et débats

1 – Définissez la prophétie et citez des preuves quant à la nécessité de l'envoi de prophètes.

2 – Étudiez la bonté divine à travers la prophétie.

3 – La raison et la science de l'homme, sont-elles suffisantes pour permettre la découverte de la voie droite? L'unique voie réside-t-elle dans l'envoi des prophètes? Expliquez cela.

4 – citez les différents objectifs de la prophétie.

5 – citez trois versets Coraniques ayant trait aux buts des prophéties dans l'éducation de l'âme humaine et sa purification. Quel est le plus important des deux, la purification de l'homme ou son enseignement? Pourquoi?

6 – pourquoi l'homme est-il impuissant à élaborer une loi qui lui garantirait le bonheur perpétuel?

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fa/initiation-au-dogme-islamique-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-13-preuves-sur-la-n%C3%A9cessite-denvoi-de#comment-0>